

# Les départs des enseignants du premier degré

## Projection du système éducatif à dix ans Personnels

→ Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, le premier degré compte 325 250 enseignants en activité dans le secteur public et 47 880 maîtres du privé. Étant donné la structure par âge du corps enseignant, on s'attend à 17 200 départs en moyenne annuelle pour la période 2002 à 2006, et à 16 600 sur la période 2002 à 2009.

Au total, 45 % des enseignants présents en 1999-2000 vont partir durant la prochaine décennie.

La moyenne annuelle des départs des enseignants du premier degré, 17 200 pour la période 2002 à 2006 et 16 600 pour la période 2002 à 2009, prend en compte les deux secteurs, public et privé.

### DANS LE PUBLIC

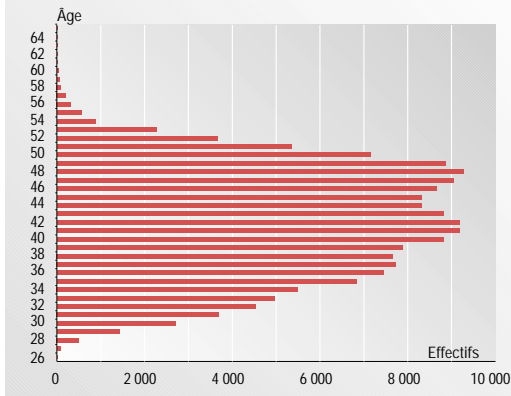
Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, 325 250 enseignants du premier degré public sont en activité. Les instituteurs, au nombre de 170 020, représentent à peine plus de la moitié de cet effectif. Le recrutement de nouveaux enseignants dans le corps des professeurs des écoles a rajeuni celui-ci et réduit la différence entre les âges moyens (41 ans pour les instituteurs, 43 ans pour les professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 1996 ; 42 ans pour les instituteurs et 41 ans pour les professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2000). Les âges moyens diffèrent selon le sexe : si l'âge moyen des instituteurs et des institutrices est identique (42 ans), l'âge moyen des hommes professeurs des écoles (44 ans) diffère de celui des femmes (40 ans).

La distribution par âge des instituteurs n'est pas centrée autour de la moyenne. L'effectif des classes d'âge est maximal de 40 à 43 ans et de 46 à 49 ans, tandis que l'on observe un léger creux de 44 à 45 ans. La distribution bi-modale des professeurs des écoles reflète les modes de recrutement dans ce corps, créé assez récemment : d'une part, recrutements de nouveaux enseignants et d'autre part, intégrations d'anciens instituteurs. Ainsi les 26-30 ans représentent 22 % de l'effectif total et les 50-54 ans 27 % (graphiques 1, 2 et 3).

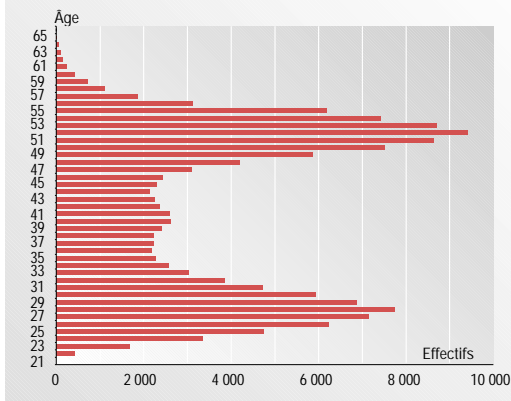
L'intégration plus forte pour les hommes se traduit par leur plus grande présence parmi les professeurs des écoles plus âgés. Ainsi 28 % des professeurs des écoles âgés de 50 à 54 ans sont des hommes, alors qu'ils ne représentent que 15 % des effectifs âgés de 26 à 30 ans (graphique 4).

Jean-Jacques SANTAIS  
Bureau de la prévision des effectifs  
Direction de la programmation et du développement

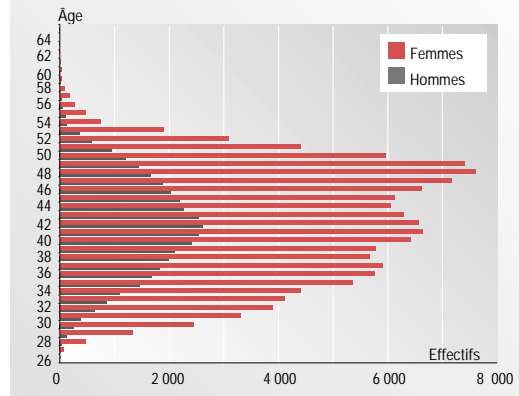
**GRAPHIQUE 1 – Répartition par âge des instituteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2000.**  
France métropolitaine + DOM – Public



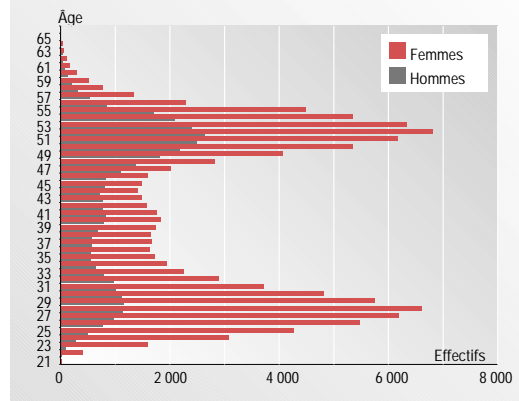
**GRAPHIQUE 3 – Répartition par âge des professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2000.**  
France métropolitaine + DOM – Public



**GRAPHIQUE 2 – Répartition par âge et par sexe des instituteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2000.**  
France métropolitaine + DOM – Public



**GRAPHIQUE 4 – Répartition par âge et par sexe des professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2000.**  
France métropolitaine + DOM – Public



En prenant en compte les intégrations d'instituteurs dans le corps des professeurs des écoles (cf. méthodologie), seulement 19 % des départs de l'année 2000 sont le fait d'instituteurs ; ceux-ci représentent pourtant près de 52 % des enseignants du premier degré public. De plus, les départs à plus de 50 ans constituent environ la moitié des départs chez les instituteurs (48 %), mais la quasi-totalité chez les professeurs des écoles (91 %).

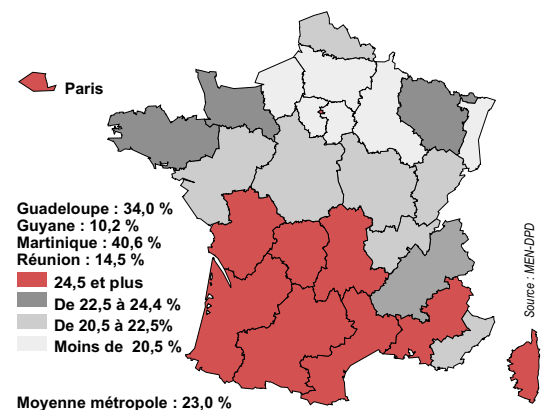
D'un point de vue géographique, les enseignants sont en moyenne plus âgés dans le Sud que dans le Nord de la France (carte 1).

La répartition actuelle des enseignants du premier degré public selon leur âge va conduire à une hausse progressive des départs au cours des cinq prochaines années : 15 000 par an en moyenne de 2002 à 2006. À partir de 2006, s'amorce une diminution des départs, dont la moyenne annuelle sur l'ensemble de la période 2002-2009 s'établit à 14 300.

Une augmentation des recrutements par rapport à la période 1996-2000 a été décidée dans le cadre du plan pluriannuel de recrutement : alors que l'on prévoit en moyenne annuelle 15 000 départs d'enseignants du

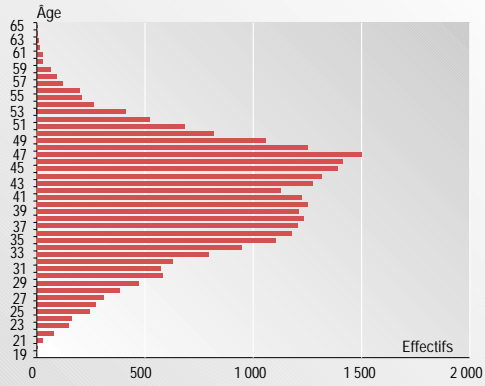
premier degré public de 2002 à 2006, la rentrée 2002 verra l'arrivée sur le terrain de 11 000 nouveaux professeurs des écoles recrutés en 2001 par concours externes et, après leur année de formation en 2001-2002, le retour de près de 6 000 enseignants recrutés sur listes complémentaires pendant l'année scolaire 2000-2001.

**CARTE 1 – Part des 50 ans et plus parmi les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public**



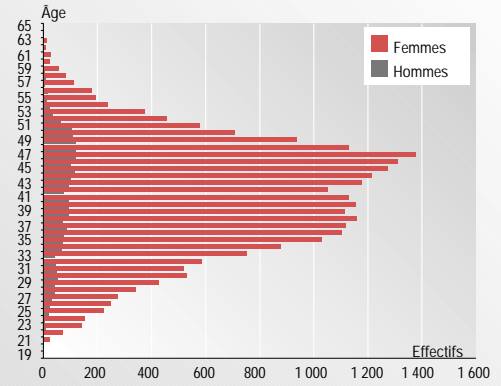
**GRAPHIQUE 5 – Répartition par âge des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

France métropolitaine + DOM – Privé



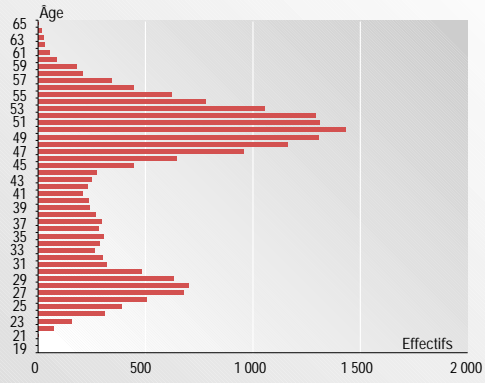
**GRAPHIQUE 6 – Répartition par âge et par sexe des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

France métropolitaine + DOM – Privé



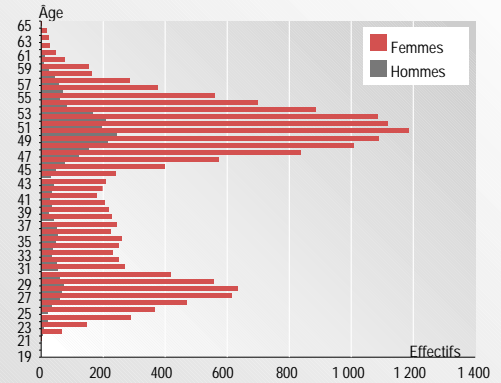
**GRAPHIQUE 7 – Répartition par âge des maîtres rémunérés dans une échelle de professeur des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

France métropolitaine + DOM – Privé



**GRAPHIQUE 8 – Répartition par âge et par sexe des maîtres rémunérés dans une échelle de professeur des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

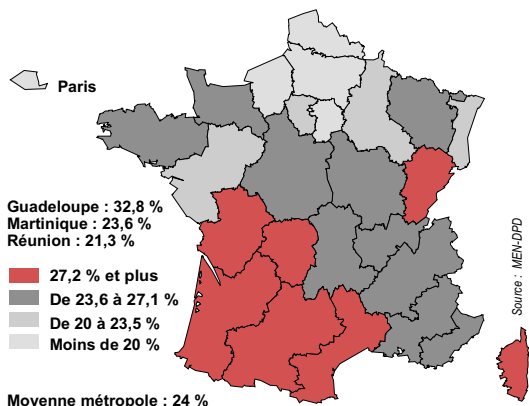
France métropolitaine + DOM – Privé



## DANS LE PRIVÉ

47 880 maîtres de l'enseignement privé sont rémunérés dans une échelle d'enseignant du premier degré : 27 810 instituteurs et 20 070 professeurs des écoles, d'âges moyens respectifs 41 et 44 ans. Les

**CARTE 2 – Part des 50 ans et plus parmi les maîtres du secteur privé en janvier 2000**



répartitions par âge et par sexe présentent des caractéristiques analogues à celles des enseignants du public. On note cependant une moindre importance des jeunes professeurs des écoles : à peine 15 % ont entre 26 et 30 ans et près de 29 % entre 50 et 54 ans. Plus de la moitié sont concentrés dans la tranche d'âge 47-56 ans (graphiques 5 à 8). La proportion d'enseignants âgés est également plus importante dans le Sud que dans le Nord de la France (carte 2).

Les stratégies de départ des plus de 50 ans sont moins différenciées que dans le premier degré public. Les départs annuels moyens, calculés par tranches d'âge, montrent une grande mobilité chez les jeunes enseignants. Les départs des enseignants des établissements privés, sont estimés à 2 300 en moyenne par an pour les années 2002 à 2009.

Au total, les départs annuels des enseignants des premiers degrés public et privé sont estimés à 17 200 pour les années 2002 à 2006 et 16 600 pour la période 2002 à 2009 (tableau). Ainsi, 45 % des enseignants présents en 1999-2000 vont partir durant la prochaine décennie ■

Départs annuels moyens des enseignants du premier degré sur la période 2002-2009			
France métropolitaine + DOM		2002 à 2006	2002 à 2009
Public	Instituteurs	580	380
	Professeurs des écoles	14 430	13 930
	<b>Total public</b>	<b>15 010</b>	<b>14 310</b>
Privé	Instituteurs	240	170
	Professeurs des écoles	1 970	2 090
	<b>Total privé</b>	<b>2 210</b>	<b>2 260</b>
Public et privé	Instituteurs	820	550
	Professeurs des écoles	16 400	16 020
	<b>Total public et privé</b>	<b>17 220</b>	<b>16 570</b>

## Méthodologie

**Champ :** le champ géographique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Pour l'enseignement public, sont pris en compte les instituteurs et professeurs des écoles en activité, exerçant devant élèves durant l'année scolaire 1999-2000, à l'exception des personnels en formation initiale (essentiellement des stagiaires). Les enseignants du CNED (1), du supérieur, de l'administration, du privé ne sont pas non plus comptabilisés parmi les enseignants devant élèves.

Ces personnels peuvent enseigner dans le premier degré (préélémentaire, élémentaire, enseignement spécialisé et adapté), dans le second degré (SEGPA (2), autres) ou être non-chargés de classe (directeurs totalement déchargés de classe, remplaçants).

Pour les établissements privés, sont pris en compte les maîtres contractuels ou agréés rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles : il s'agit des enseignants dans les classes sous contrat de ces établissements et des directeurs d'école bénéficiant d'une décharge.

**Hypothèses, méthodes et sources :** les répartitions par âge des personnels enseignants du premier degré sont évaluées à partir des fichiers de paye des trésoriers payeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2000 en ce qui concerne le privé et le système AGAPE (3) (situation au 1/9/99) en ce qui concerne le public.

Les départs, nets des retours, des enseignants du premier degré public sont calculés en appliquant à la population recensée en 1999-2000 par sexe et âge, des taux de départs (nets des retours) annuels calculés par sexe et par âge (à 51 ans et plus) ou tranche d'âge (avant 51 ans). Ces taux recouvrent les motifs : retraite, démission, décès, licenciement, passage dans un corps autre que ceux d'enseignants du premier degré public, détachement et autres départs temporaires. Ils sont calculés par comparaison des fichiers de paye aux 1<sup>ers</sup> janvier 1993, 1994, 1995, 1996 1997 et 1998, en tenant compte des retours après une période d'absence allant de une à quatre années. Ces taux, maintenus constants sur la période étudiée, sont appliqués à la population enseignante pour obtenir une estimation des départs sur dix ans.

Des taux de départ par sexe et âge ont été calculés pour les instituteurs et professeurs des écoles des établissements privés selon la méthode employée pour les enseignants du public.

Le rythme annuel moyen d'intégration d'instituteurs dans le corps ou l'échelle de rémunération des professeurs des écoles est de 20 000 dans le public et de 3 100 dans le privé. Tous les instituteurs seront intégrés dans le corps des professeurs des écoles en 2007. Dans la mesure où les instituteurs devenus professeurs des écoles conservent la possibilité d'obtenir une pension de retraite à 55 ans, et où seulement six mois d'ancienneté dans le nouveau corps sont nécessaires pour bénéficier de la retraite de professeur des écoles, les intégrations ont été supposées s'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier précédant le départ.

(1) CNED : centre national d'enseignement à distance.

(2) SEGPA : sections d'enseignement général et professionnel adapté (anciennement SES, sections d'éducation spécialisées).

(3) AGAPE : aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.